

Habitant de Lunenburg et de la côte de la Nouvelle-Écosse, j'ai visité le bord de la mer pendant les mois d'hiver. Il faut voir le spectacle qu'offrent les navires qui rentrent au port après une tempête hivernale. Ils sont presque entièrement couverts de glace de la quille à la pomme du mât. Durant nombre d'années, la seule façon d'enlever cette glace si dangereuse pour l'équipage, c'était au moyen d'un maillet, ce qui exigeait beaucoup de travail pour enlever très peu de glace. Ces dernières années, on a obtenu un certain succès en utilisant la vapeur. Au moyen de boyaux à vapeur, on est parvenu à enlever en partie la couche de glace qui se forme peu à peu en cours de route.

Il est évident que le ministre s'est arrêté à cette question, car il n'aurait pas inscrit dans le bill l'article 3d). Lorsqu'il songera à lancer de nouveaux types de bateaux de pêche, je l'exhorte à étudier leur coefficient de stabilité et le moyen de les dégivrer quand ils ont à naviguer, en plein hiver, dans l'Atlantique nord. C'est là une question de haute importance, surtout quand on pense à la difficulté de recruter des équipages et à la nécessité de maintenir nos bateaux de pêche en mer.

Le ministre a, en outre, inséré le paragraphe (2) selon lequel il peut:

...conclure une entente avec n'importe quelle province dans le dessein d'entreprendre, de concert avec le gouvernement de la province ou avec un organisme provincial, un projet quelconque que le ministre a le pouvoir d'ordonner en vertu du paragraphe (1).

J'attire ici son attention sur les observations du député de Saint-Jean-Albert, qui a vanté avec raison le saumon de l'Atlantique. Depuis quelques années, nous assistons, en Nouvelle-Écosse, à une diminution considérable des prises de saumon de l'Atlantique.

Il fut un temps où l'on prenait dans la rivière LaHave, en une seule saison, jusqu'à 250 saumons. L'an dernier, on en a pris moins de 75, au grand regret des habitants de la région pour qui la rivière constituait une attraction touristique de premier ordre. On attribue les fortes populations de saumons des années précédentes au fait que les entrepreneurs de coupe de bois construisaient jadis sur la rivière de grands barrages de bois qui régularisaient le débit de l'eau et permettaient au saumon, le printemps venu, de remonter le courant jusqu'aux frayères. Avec l'avènement des camions, il n'était plus nécessaire de régulariser le débit de la rivière afin de faire flotter les billes jusqu'à l'embouchure de la rivière et les barrages furent abandonnés.

On pense que le ministère des Pêcheries pourrait faire beaucoup pour rétablir la

[M. Crouse.]

montée du saumon non seulement dans la rivière Lahave, mais dans la rivière Gold, la rivière Medway et d'autres cours d'eau à saumon en Nouvelle-Écosse, en restaurant les barrages de bois pour en régulariser le débit. Étant donné cette disposition du bill, j'espère que le ministre profitera de l'occasion de mettre en œuvre des programmes conjoints avec les autorités provinciales pour aider à restaurer la pêche au saumon dans les principales rivières à saumon de la Nouvelle-Écosse.

Je pourrais parler de bien d'autres dispositions du projet de loi ce soir. Une d'elles vise la nécessité de travailler en étroite collaboration avec le ministre des Travaux publics pour aménager de nouvelles installations pour l'industrie de la pêche dans les provinces atlantiques. Nous avons élargi notre flotte de pêche, mais, dans beaucoup de régions maritimes, il y a maintenant pénurie d'installations de quaiage. Cela s'applique particulièrement à Lunenburg et à maintes zones de ma circonscription. J'espère que le ministre verra cet aspect d'un œil sympathique lorsqu'il appliquera cet article de la mesure.

L'article 5 du projet de loi donne au ministre des pouvoirs très étendus qui, je le crains, pourraient même empiéter sur les droits des provinces. Il devra faire preuve de discernement en mettant à exécution cet article du projet de loi. Comme il le sait fort bien, il y a des offices de prêts aux pêcheurs dans les provinces atlantiques. Il y a des ministères des pêcheries en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, dans l'Île du Prince-Édouard et, je crois, à Terre-Neuve. Ainsi, vu les pouvoirs très étendus que ce projet de loi confèrera au ministre, j'espère qu'il examinera minutieusement les intérêts des diverses provinces avant de mettre à exécution de nouvelles mesures.

Je me réserve le droit de commenter les autres dispositions du projet de loi une autre fois. En conclusion, j'applaudis le ministre pour l'effort qu'il a fourni en élaborant ce projet de loi qui, dans l'ensemble, devrait beaucoup aider les provinces atlantiques et l'industrie de la pêche en général.

M. Patterson: Monsieur le président, ce soir, mes observations seront brèves et d'une portée générale. J'ai écouté la déclaration du ministre avec un vif intérêt. En fait, j'ai toujours trouvé ses déclarations sur l'industrie de la pêche très intéressantes. Il a parlé ce soir des amendements qu'il présentera à mesure que nous étudierons les divers articles du bill. Nous les attendons avec impatience, afin de les analyser et de décider s'ils parviendront à résoudre les divers problèmes avec lesquels l'industrie est aux prises.